



Semaine du 11 au 17 mai 2009 n° **259**

Sommaire

- **Sages-femmes** Un petit pas vers la reconnaissance à bac plus cinq
- **Banques** L'emploi pâtit de la crise
- **AXA** Accord social sur la valorisation de l'expérience syndicale
- **Emploi** Près de 671000 ruptures conventionnelles de CDI enregistrées en neuf mois
- **Loi Bachelot** Onze organisations appellent à amplifier la mobilisation contre la casse et la marchandisation de l'hôpital
- **Elections lycéennes au CSE** Victoire historique de l'UNL
- **Pinault-Printemps-Redoute** Pluie d'œufs sur les actionnaires venus se voter le versement du dividende
- **Services publics** 33 000 à 35 000 postes de fonctionnaires supprimés en 2010
- **Plan social à RFI** Grève unitaire illimitée à partir du 12 mai
- **Salaires** Hiérarchie stable en 2007
- **Retraités** On les dit aisés, mais c'est parce qu'ils sont souvent propriétaires de leur maison

Édito "Emmenez-moi au bout de la Terre..."

Des propositions de reclassement dans des pays à bas coût de main-d'œuvre se sont répandues ces dernières années. L'équipementier automobile rennais La Barre-Thomas a proposé en avril à des techniciens des reclassements en Pologne pour environ 700 euros brut par mois. Tout le monde avait hurlé au scandale. Que penser de la réédition d'une telle opération par François Morel, le PDG de la société Carreman, entreprise textile de Castres (Tarn), qui a récemment proposé à neuf salariés un reclassement en Inde pour 69 euros par mois ? Carreman emploie 90 personnes à Castres, son siège social, et compte une autre unité en Ariège, une en Roumanie et une en Inde. Elle a décidé de licencier neuf de ses salariés tarnais et leur a proposé un reclassement dans une autre usine du groupe en Inde. La CGT a protesté, y voyant une façon de « *dissimuler des licenciements secs* » ; c'est évident, et personne ne veut croire une seule seconde qu'une salariée mère de famille qui paie déjà péniblement les crédits de sa maison en ajoutant son Smic à celui de son mari s'expatrie pour 69 euros par mois. Cette fois, ce chef d'entreprise pousse le cynisme un peu plus loin en expliquant tout bonnement, dans un entretien au quotidien *La Dépêche du Midi*, qu'il a voulu ainsi dénoncer « *la stupidité de la loi* » sur les reclassements qui l'oblige à faire par écrit une proposition de reclassement s'il dispose d'autres sites, même si c'est en Papouasie ou au Bangladesh. On imagine la violence du choc encaissé par ces salariés et par leurs collègues, au nom de cette croisade politique relayée immédiatement par un député local du Nouveau Centre, Philippe Folliot, qui a estimé qu'il « *est important de faire modifier les*

textes » sur les reclassements. « *A la notion d'emploi équivalent, il faut rajouter la notion de salaire équivalent* », ajoute-t-il, précisant qu'il va proposer un amendement dans ce sens. Subtil, tout cela. Mais comment mesurer l'équivalence ? En termes strictement fiduciaires par une conversion de change, en termes de niveau de vie et de protection sociale ? Là, ça se corse. A moins que l'on prenne comme mètre étalon le prix d'un *Big Mac*, puisque le célèbre sandwich, symbole de la mondialisation, est devenu une sorte d'indice de niveau de vie. Pour les salariés les plus qualifiés, ingénieurs, cadres et techniciens, cette affaire n'est pas anodine. Car s'il s'agit pour l'instant de salariés de faible qualification, derrière, il faut se souvenir que, récemment, une offre d'emploi d'informaticien *low cost* basé à Pondichéry, en Inde, pour 160 à 320 euros par mois, a été publiée par l'ANPE, déclenchant une polémique il y a un an. Le patronat n'a de cesse de vider de son contenu le Code du travail pour pouvoir licencier librement et délocaliser. Dans cette logique-là, dans le cadre d'une économie de la connaissance, les emplois hautement qualifiés doivent devenir exportables, délocalisables eux aussi. Si, jusqu'à présent, des garanties particulières avaient été accordées aux « expats », comme on les appelle familièrement, là, il n'est plus question de cela. Après tout, notre pays emploie déjà des milliers de médecins étrangers sous-payés : pourquoi ne pas imaginer que, pour gagner toujours plus, un ingénieur confirmé soit délocalisé au Vietnam pour le prix d'un Smic. C'est vrai, on passe de très bonnes vacances là-bas pour moins de 1 000 euros. Après tout, au soleil, une vie de travail, ce n'est jamais que des vacances qui durent. Comme dit Aznavour : « *Il me semble que la misère serait moins pénible au soleil...* »



Sages-femmes

Un petit pas vers la reconnaissance à bac plus cinq

Quelque trois mille étudiants et sages-femmes ont manifesté, le 5 mai à Paris, dans le cadre de la Journée internationale des sages-femmes, pour réclamer l'incorporation de leur formation au cursus universitaire. Ce mouvement, qui prend place dans une longue série d'actions revendicatives de cette profession depuis une dizaine d'années, vient de provoquer un premier vrai recul, puisque le Sénat a adopté en commission, avec l'accord du gouvernement, un amendement au projet de loi sur l'hôpital prévoyant que le diplôme d'Etat de sage-femme soit reconnu au niveau mastère. Lors de la première lecture du texte « Hôpital, patient, santé, territoire » (HPST) à l'Assemblée nationale, un amendement demandant l'intégration des études au cursus universitaire avait été repoussé par la majorité. Cet amendement devra encore être ratifié par le Sénat, lors de l'examen du projet de loi en séance, le 12 mai. Pour l'Ufmict-CGT Santé-Action sociale, « le statut "particulier" des sages-femmes dans la fonction publique hospitalière est largement perfectible. Il doit être négocié entre le ministère et les organisations syndicales représentatives et tenir compte de leur spécificité médicale.



» Dès 2001, l'Ufmict-CGT a demandé la création d'une filière médicale dans la FPH qui repositionne ces professionnelles dans la famille médicale à laquelle elles appartiennent.

» Les grilles salariales doivent reconnaître les qualifications à bac + 5, soit deux fois le Smic (à partir d'un Smic réévalué à 1 600 euros), soit 3 200 euros en début de carrière avec doublement du salaire en fin de carrière !

» Elles doivent être entendues sur les politiques de périnatalité, car elles sont le pivot du suivi de grossesse et de la naissance. Les quotas de formation et les effectifs doivent être augmentés afin de répondre aux exigences d'une prise en charge de qualité pour la mère et l'enfant ».



Banques

L'emploi pâtit de la crise

Le taux d'embauche dans les banques est passé de 11 % à 8 % entre 2007 et 2008, avec 35 000 personnes recrutées en CDI, soit « une légère baisse ayant surtout touché la banque de financement et d'investissement », qui devrait se poursuivre en 2009, selon l'Association française des banques (AFB). La part des cadres ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années pour atteindre 45 % des salariés du secteur (41 % en 2006, 43 % en 2007). En dix ans, la part des cadres a augmenté de 15 points, souligne l'AFB dans un communiqué. Des plans sociaux sont en cours, principalement dans les banques de financement et d'investissement comme chez Natixis (filiale Caisse d'épargne et Banque populaire), Calyon (groupe Crédit agricole) ou Dexia.

AXA

Accord social sur la valorisation de l'expérience syndicale

Axa France va recourir à la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour valoriser les compétences acquises par les représentants du personnel durant leur mandat et favoriser leur évolution professionnelle, selon une charte inédite signée mardi avec la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et l'Unsa.



Emploi

Près de 671 000 ruptures conventionnelles de CDI enregistrées en neuf mois



Selon une étude du ministère du Travail, près de 67 000 (66 951) ruptures conventionnelles (par consentement mutuel) de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ont été homologuées entre l'entrée en vigueur du dispositif en juillet 2008 et le mois de mars 2009. Voulu par le Medef, la rupture conventionnelle a été créée par la loi portant « modernisation du marché du travail », parue le 26 juin 2008, transcrivant un accord signé entre le patronat et les syndicats, sauf la CGT qui s'y est opposée. On peut craindre en effet que, à la faveur de la crise, et particulièrement dans les entreprises à faible représentation syndicale, ce dispositif exonère les directions de formaliser des plans sociaux avec toutes les obligations légales.

Loi Bachelot

Onze organisations appellent à amplifier la mobilisation contre la casse et la marchandisation de l'hôpital

Un rapport, qui sera remis lundi au président Nicolas Sarkozy, préconise une direction plus collégiale des centres hospitaliers universitaires (CHU), au moment où son projet de faire du directeur le « seul patron » de l'hôpital est contesté par le corps médical. En attendant que M. Sarkozy s'exprime lundi sur ces propositions, la CGT-Santé et un syndicat de médecins hospitaliers se sont indignés vendredi de la méthode « peu sérieuse » du gouvernement. « Le rapport Marescaux a été commandé tardivement [...] et on veut introduire un certain nombre de mesures sous forme d'amendements dans une loi déjà discutée à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas sérieux », a affirmé à l'AFP Christophe Prudhomme (CGT-Santé), en soulignant que « les CHU sont la colonne vertébrale du système de santé ». Le 28 avril, les personnels médicaux et non médicaux ont manifesté ensemble contre la transformation de l'hôpital en entreprise prévue par la loi Bachelot. Les organisations syndicales de salariés, de médecins et le Mouvement de défense de l'hôpital public (*liste ci-dessous*) se sont rencontrés, comme convenu, le 5 mai pour préparer la journée de mobilisation nationale du 14 mai. Ils s'opposent aux suppressions d'emplois qui ne pourront qu'entraîner une détérioration de la qualité des soins. Ils s'opposent à la convergence tarifaire qui instaure une concurrence déloyale entre établissements et qui sert à justifier les suppressions d'emplois. Ils estiment que la loi doit être reportée. Ils réclament l'ouverture de véritables négociations sur l'avenir de l'hôpital public. Ils appellent en conséquence à organiser partout des rencontres, des réunions, des assemblées générales des personnels médicaux et non médicaux pour élargir la mobilisation et préparer la grève nationale du 14 mai. Pour favoriser l'ancrage et la participation du plus grand nombre, cette journée de grève et de manifestations doit permettre toutes les formes d'action innovantes, visibles, médiatiques, permettant aux personnels hospitaliers, médecins et usagers de se retrouver ensemble sur des revendications convergentes. Pour la région parisienne, une manifestation aura lieu en direction du ministère pour imposer à la ministre l'ouverture de négociations sur les emplois et exiger le report de la loi sur l'hôpital. Ils appellent la population à participer à cette journée pour défendre l'hôpital public et les hôpitaux privés non lucratifs participant au service public.

Sont impliquées :

- **des organisations syndicales de santé et d'action sociale** : CGT Santé-Action sociale ; FO Services publics et de santé ; Sud Santé-Sociaux ; CFTC Santé et Sociaux ; CFE-CGC Santé-Action sociale ;
- **des organisations syndicales de médecins** : CPH, Confédération des praticiens des hôpitaux ; Amuf, Association des médecins urgentistes hospitaliers de France ; INPH, Intersyndicat national des praticiens hospitaliers ; SNPHAR, Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes.



Elections lycéennes au CSE

Victoire historique de l'UNL

L'Union nationale lycéenne a remporté, le 6 mai, l'intégralité des sièges dévolus au Conseil supérieur de l'Éducation, confortant ainsi sa majorité et sa légitimité syndicale. L'UNL se félicite de cette victoire au CSE et de la confiance que lui ont portée les lycéens pour ce nouveau mandat de deux ans. L'UNL a démontré encore une fois, que ses orientations syndicales étaient plus que majoritairement partagées par les lycéens. Le projet global de l'UNL en matière d'éducation tout comme son discours sur la réforme du lycée et sur les suppressions de postes ont ainsi été plébiscités. Alors que le ministre s'obstine à mépriser les revendications lycéennes, la hausse de la participation au CSE démontre que les lycéens font aujourd'hui le choix de s'investir dans la définition de leur éducation aussi bien dans la rue que dans les urnes. Le ministre ne peut plus ignorer la légitimité des lycéens et de leur organisation syndicale à être entendus. Alors que certains criaient à la manipulation ou à la mauvaise information des lycéens, l'UNL appelle le ministre de l'Éducation à franchir une nouvelle étape dans le domaine de la démocratie lycéenne en reconnaissant aux lycéens le droit syndical. L'UNL demande donc à être reçue par le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, et demande à ce que les revendications lycéennes, exprimées dans ce vote, soient prises en compte :

- L'arrêt définitif des suppressions de postes dans l'Éducation nationale. La période actuelle de crise économique et sociale ne peut être résolue qu'en investissant massivement dans l'éducation. Le gouvernement doit cesser sa politique de baisse constante des moyens alloués à l'éducation.
- La réforme refusée par les lycéens en décembre dernier ne doit pas être testée dans plus d'une centaine de lycées à la rentrée prochaine. L'UNL ne peut accepter de voir une génération sacrifiée au profit d'une opération de test pour cette réforme.
- La réflexion portée actuellement sur la réforme du lycée doit prendre en compte au moins trois priorités demandées par l'UNL : l'acquisition d'une culture commune à tous les élèves au cours de l'année de seconde, l'exploration de chaque domaine d'enseignement proposé pour garantir un libre choix d'orientation pour le cycle terminal et un réel suivi individualisé, qui suppose un meilleur encadrement.

Première victime de la crise et des politiques gouvernementales, l'Union nationale lycéenne demande un véritable droit à l'avenir. Aussi, afin de pallier les problèmes financiers des nombreuses familles en cette période de crise, elle demande que le montant des bourses soit relevé et que les seuils d'attribution soient revus à la hausse.

Pinault-Printemps-Redoute

Pluie d'œufs sur les actionnaires venus se voter le versement du dividende

C'est sous une pluie d'œufs et protégés par des vigiles portant des parapluies que les actionnaires du groupe de luxe et de distribution PPR sont entrés, jeudi 7 mai, dans les lieux accueillant leur assemblée générale au cours de laquelle ils ont voté le versement d'un dividende équivalent à 418 millions d'euros pour l'exercice 2008. Un geste qui contraste de manière insultante avec les plans de suppressions de postes à la Redoute (672), Conforama (800) et Fnac (400). Les syndicats exigent notamment l'abandon et de la réinjection dans le groupe de cette somme. M. Pinault, le Pdg du groupe a perçu en 2008 une rémunération brute de 2,5 millions d'euros, en hausse par rapport aux 2,2 millions de 2007, selon le document de référence distribué à l'assemblée générale. Aucun actionnaire ne l'a interrogé à ce sujet.



Services publics

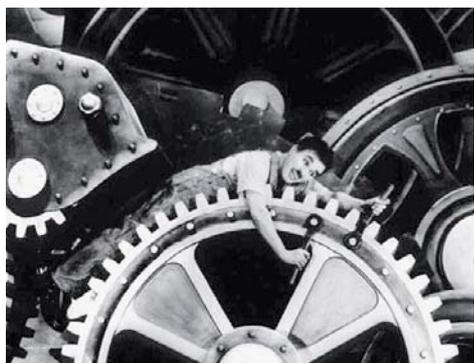
33 000 à 35 000 postes de fonctionnaires supprimés en 2010

Selon le quotidien *Les Echos*, paru jeudi 7 mai, le gouvernement prévoit la suppression de 33 000 à 35 000 postes de fonctionnaires d'Etat dans le budget 2010, avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Selon le journal, l'économie ainsi engendrée serait de 956 millions d'euros, dont la moitié devrait être reversée aux fonctionnaires, comme l'avait promis Nicolas Sarkozy. La défense du service public et de l'emploi public fait partie des revendications des huit organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires et Unsa) qui, depuis plusieurs mois, appellent à des journées d'actions et de manifestations.

Plan social à RFI

Grève unitaire illimitée à partir du 12 mai

Les syndicats FO, SNJ, SNJ-CGT et SNRT-CGT de Radio France Internationale (RFI) ont appelé, jeudi 7 mai, les salariés de la station publique à une grève « pour une durée indéterminée » à partir du mardi 12 mai pour demander le retrait du plan social prévoyant 206 suppressions d'emplois. Ce plan a déjà fait l'objet d'un recours en justice par le comité d'entreprise – qui a été débouté. La secrétaire du CE a une nouvelle fois été mandatée, mardi, pour mener d'autres actions en justice. Selon les syndicats, le plan social établit une « discrimination » entre journalistes français et journalistes de langues, en les regroupant au sein de deux catégories professionnelles distinctes, et « limite les possibilités de reclassement ».



Salaires

Hiérarchie stable en 2007

Selon une enquête publiée jeudi par l'Insee, les cadres ont bénéficié, comme en 2005 et 2006, d'une augmentation du salaire net moyen plus forte (+ 2,3 %, inflation comprise) que les professions intermédiaires (+ 1,1 %), les ouvriers (+ 1 %) et les employés (+ 0,7 %). L'écart salarial moyen entre hommes et femmes est resté quasiment inchangé en 2007, puisqu'une salariée à temps complet a gagné en moyenne 18,8 % de moins que son homologue masculin. Au dernier trimestre 2007, un quart des salariés à temps complet du privé, en majorité des ouvriers, ont effectué des heures supplémentaires relevant de la loi Tépà, soit un volume moyen de trente heures, et ont ainsi bénéficié d'un allègement de cotisations sociales de 90 euros en moyenne par trimestre, soit seulement 30 euros mensuels.

Retraités

On les dit aisés, mais c'est parce qu'ils sont souvent propriétaires de leur maison

Les deux tiers (65 %) des ménages de retraités sont propriétaires de leur résidence principale, et la moitié dispose d'un patrimoine global supérieur à 141 000 euros, selon une étude de l'Insee sur « Les revenus et le patrimoine des ménages ». « Les anciens cadres et, en second lieu, les anciens indépendants ont accumulé le patrimoine le plus important, et les anciens employés le moins important », indique l'étude. Il faut voir dans ces chiffres la raison principale de cette prétendue aisance des retraités vis-à-vis des jeunes générations. En effet, avec l'envolée des prix de l'immobilier, la valeur de leur patrimoine s'est accrue. Cependant, cela masque évidemment la perte de leur pouvoir d'achat et la dégradation conséquente de leur revenu de remplacement. L'Insee souligne aussi que, « en moyenne, les femmes veuves âgées ont un patrimoine global deux fois et demi moins élevé que les couples » (138 140 euros contre 345 240). Or, « près de la moitié » des ménages de retraités sont des personnes seules, en majorité des femmes.

